

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NEGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Le ministre d'État

*Le secrétaire d'État
chargé du Logement
et de l'Urbanisme*

Paris, le 23 Août 2010

Monsieur le Délégué interministériel,

Le décret n° 2010-817 du 14 juillet 2010 instituant un délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées précise la nécessaire articulation entre la mission de mise en œuvre du Chantier national prioritaire pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées, les fonctions de secrétaire général du Comité interministériel pour le développement de l'offre de logements et la Présidence du pôle national de lutte contre l'habitat indigne.

A ce titre, la lettre de mission que le Premier ministre vient de vous adresser fixe les priorités du Gouvernement et le cadre de partenariat avec l'ensemble des ministères et des acteurs concernés.

Pour ce qui nous concerne, nous souhaitons vous préciser les actions que vous devez conduire au sein du ministère en parfaite collaboration avec les deux directions concernées ainsi que les objectifs que nous vous demandons de poursuivre.

Nous souhaitons que vous mettiez tout en œuvre pour amplifier l'animation et la coordination interministérielle dans les trois domaines qui vous sont confiés :

- l'hébergement et l'accès au logement ;
- le développement de l'offre de logement ;
- la lutte contre l'habitat indigne.

Il s'agit, en premier lieu, de mener à bien la profonde restructuration de la politique d'hébergement et d'accès au logement. Afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre de cette réforme, vous présidez régulièrement le comité de la refondation, auquel participent services de l'Etat, les réseaux associatifs et les représentants des bailleurs sociaux. Vous pilotez en outre des programmes interministériels spécifiques, comme la création de pensions de familles, le programme d'humanisation des centres d'hébergement, le développement de l'intermédiation locative, ou l'expérimentation « Un chez soi d'abord - housing first » dans le domaine de la santé.

Pour cela, vous travaillez en étroite collaboration avec la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DHUP), qui vous informent de façon régulière de l'état d'avancement des travaux qu'elles conduisent dans le cadre de la mise en œuvre de cette refondation de la politique d'hébergement et d'accès au logement.

Monsieur Alain REGNIER
Délégué interministériel pour l'hébergement
et l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées
78 rue Lecourbe
75015 PARIS

Vous animez le réseau des correspondants du Chantier national prioritaire et contribuez, en lien avec la DHUP et la DGCS, à l'accompagnement des services déconcentrés par des réunions sur le terrain et des réunions de pilotage thématiques, telles que celles du groupe constitué autour des services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO).

Enfin, vous engagez les études ou les publications nécessaires, en lien avec la direction concernée, ainsi qu'avec le réseau scientifique et technique du ministère.

Afin, en second lieu, de soutenir le développement de l'offre de logement, le décret du 13 octobre 2009 modifiant celui du 29 septembre 2005 instituant le comité interministériel pour le développement de l'offre de logements (CIDOL) vous confie la charge de présider un « comité des directeurs » dans lequel siègent, outre certaines directions d'autres ministères, le directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) ainsi que le délégué à l'action foncière et immobilière (DAFI) du MEEDDM. Ce comité a pour rôle de veiller à la préparation et l'application des décisions du CIDOL et à la cohérence de celles-ci avec les orientations gouvernementales prises en matière de construction et d'urbanisme.

Dans ce cadre :

- vous mobilisez l'ensemble des acteurs, publics et privés, professionnels et institutionnels, afin qu'ils proposent des pistes d'amélioration des dispositifs en vigueur, dans le domaine de l'urbanisme opérationnel, comme dans celui de la production et de la diversification de l'offre de logement et d'hébergement, notamment pour le logement des jeunes ou des actifs en mobilité professionnelle ou résidentielle (RHVS) ;
- vous animez la politique de mobilisation du foncier public en faveur de la production de logements, dans le respect de l'aménagement durable et de la territorialisation de l'offre, afin d'en accélérer la mise en œuvre en coordination avec les différents ministères et l'administration territoriale de l'Etat ;
- vous accentuez les actions de sensibilisation des élus locaux, de mise en valeur de certaines opérations significatives, et de pédagogie auprès de tous les acteurs pour augmenter le bénéfice des outils et procédures récemment instaurés (partenariats publics-privés, baux emphytéotiques administratifs, article 101 de la loi du 25 mars 2009) ;

Pour la réalisation de ces trois objectifs, vous travaillez en étroite relation avec le DGALN et le DAFI, comme avec l'ensemble des Directeurs régionaux en charge de l'aménagement et du logement (DREAL, DREIF, DRIHL) en lien avec le secrétaire général du ministère.

Il s'agit, en dernier lieu, de poursuivre le traitement de l'habitat indigne. En complément de la lettre de mission qui vous était adressée le 18 février 2009 par les ministres en charge de l'Intérieur, de la Justice, de la Santé et du Logement, nous souhaitons que vous continuiez à fédérer les différents acteurs en charge de la lutte contre l'habitat indigne au niveau national et local, notamment :

- par l'aide à la création et au développement de Pôles départementaux de lutte contre l'habitat indigne dans tous les départements ;
- par une assistance permanente aux services de l'Etat et des collectivités territoriales dans leurs actions opérationnelles de terrain ;
- par des travaux de vulgarisation des outils de la lutte contre l'habitat indigne ;
- enfin, comme force permanente de proposition pour les évolutions nécessaires de la « boîte à outils » de lutte contre l'habitat indigne.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Délégué interministériel, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.


Jean-Louis BORLOO


Benoist APPARU